

Zeitschrift: Technique agricole Suisse

Herausgeber: Technique agricole Suisse

Band: 51 (1989)

Heft: 11

Rubrik: Actualités

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 05.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Fruit-Union Suisse

Nouvelles actions d'arrachage et de reconversion de cultures de pommes de table

La Commission spéciale Fonds d'Entraide (FE) de la Fruit-Union Suisse (FUS) dégage un crédit-cadre de Fr. 500'000.- pour une action d'arrachage de cultures de pommes de table et un autre du même montant pour une action de reconversion, étalée sur trois ans, de cultures de pommes de table en cultures de fruits à cidre, assortie d'une obligation ultérieure d'arrachage. Dans le cadre des actions d'arrachage FUS entre 1981 et 1987, il a été possible d'éliminer 230 ha de pommeraies. Depuis 1987, la surface des cultures de pommiers augmente à nouveau légèrement.

Cultures de pommes de table: encore 200 ha de trop

Rapporté à la capacité d'absorption du marché indigène, le chiffre actuel de 4905 ha est toujours trop élevé. La récolte de 1988 l'a bien montré: l'utilisation a été particulièrement difficile et les prix en ont souffert.

Ainsi donc, dans les mesures à prendre en vue d'une production fruitière économique, l'objectif reste la réduction des surfaces cultivées à 4700 ha en fonction des besoins du marché.

Du point de vue financier, le crédit du FE est intéressant et devrait encourager les producteurs à participer aux actions. Il permettra de réduire de 150 ha les cultures et l'offre potentielles, soit deux tiers des 200 ha estimés superflus.

Intéressantes prestations FE accordées aux propriétaires et exploitants de cultures de pommes de table

Les primes suivantes seront accordées:

Primes d'arrachage:

Entre Fr. 5000.- et Fr. 14000.- par ha, selon la valeur de rendement des cultures.

L'estimation de la valeur de rendement et la fixation des diverses contributions seront faites par des experts neutres.

Primes de reconversion:

Prime annuelle de Fr. 5.- par 100 kg sur le prix des fruits à cidre.

Conditions de participation

- Pour les actions d'arrachage:

Arracher au moins 20 ares de cultures enregistrées qui sont dans leur quatrième année au moins. Les hautes tiges sont exclues.

Ne pas agrandir les surfaces utiles nettes des propres cultures de fruits à pépins pendant 8 ans. Par surfaces utiles nettes, on entend le total des surfaces cultivées, en propre ou louées, de pommes de table (état en été 1988) et en poires de table (état en été 1989), moins les surfaces éliminées dans le cadre de l'action d'arrachage 1989.

- Pour les actions de reconversion:

La totalité des pommes récoltées sur une plantation ou parcelle d'au moins 20 ares sera livrée, pendant trois récoltes annuelles consécutives, à une cidrerie pour y être pressée. Exception: en cas d'arrachage intervenu entre temps.

Arracher ladite plantation ou parcelle, au plus tard après trois récoltes.

Ne pas agrandir les surfaces cultivées, en propre ou louées, de pommes de table, pendant la durée contractuelle de trois années-récolte, l'état en été 1989 étant pris comme surface de référence.

Demandes de participation

Les demandes de participation aux actions d'arrachage et de reconversion peuvent être adressées aux organisations cantonales de producteurs de fruits, aux stations cantonales d'arboriculture, à la Centrale suisse d'arboriculture, Oeschberg (tél. 034 - 53 12 15) ou directement à la Fruit-Union-Suisse, Zoug (tél. 042 - 21 27 12). Les formules d'inscription et autres docu-

Office fédéral de la police

Changement à la direction de la Section des homologations

Monsieur Hans Roth, ing. ETS, chef de la Section des homologations, a pris, à la fin du mois de juillet, une retraite bien méritée. L'OFP perd, en lui, un collaborateur compétent et conscientieux qui, par ses initiatives et son talent d'organisateur, a essentiellement contribué à garantir une bonne application des tâches d'homologation.

La direction de la Section des homologations est assurée, depuis 1^{er} août 1989, par M. Jörg Stauffer, ing. ETS. Depuis plusieurs années déjà, il connaît à fond les problèmes liés à l'homologation des véhicules, accessoires et appareils.

ments peuvent être retirés aux mêmes adresses.

Avant la conclusion du contrat, les plantations annoncées à l'arrachage ou à la reconversion seront expertisées par la FUS.

Pour ces deux actions, les demandes de contributions ne peuvent être faites que pour l'année 1989. Pour l'action d'arrachage, les demandes doivent être faites avant la fin décembre 1989 au plus tard et pour l'action de reconversion, quatre semaines avant la récolte 1989 de la plantation ou de la parcelle en question.

Fruit-Union Suisse

AGRITECHNICA '89 Forte participation internationale – tendances pour les années quatre-vingt-dix

(DLG). Pour la troisième fois consécutive se déroulera, du 28 novembre au 2 décembre, au parc des expositions de Francfort/Main, l'Exposition Internationale pour la Production Végétale AGRITECHNICA '89. Dès la clôture des inscriptions, la location du parc était complète et il fallut instaurer une liste d'attente. Dans le cadre d'AGRITECHNICA '89 541 entreprises et 147 autres firmes représentées, en provenance de 20 pays, viendront exposer leur offre.

Le programme d'exposition d'AGRITECHNICA '89 comprend l'ensemble de l'offre en matière de machinisme agricole relatif à la production végétale. Dans le détail, l'exposition englobe les secteurs suivants:

- tracteurs et véhicules de transport
- machines et matériels pour le travail du sol
- machines et matériels pour l'entretien des semences, semis et cultures, fertilisation et protection phytosanitaire
- machines et matériels de récolte
- machines et matériels pour le traitement et la conservation des produits récoltés
- machines et matériels d'aspersion, d'irrigation et de drainage
- machines et matériels pour l'arboriculture fruitière, l'horticulture, la viticulture, et les cultures spéciales
- accessoires et pièces de rechange.

Parallèlement à ce programme, limité à la production végétale, un Centre d'informations et de conseils offrira d'importantes informations complémentaires. Ce Centre constituera le lien entre la première Exposition Internationale DLG pour la Production Animale TIER & TECHNIK '89, et l'exposition AGRITECHNICA '89 qui aura lieu conjointement. Les offres présentées auront trait aux domaines suivants:

- présentations informatives et spéciales, conseils
- organisation, gestion d'exploitation
- moyens de production agricoles
- machines et matériels pour l'agriculteur propriétaire de forêts
- revenus supplémentaires.

Lors de la dernière AGRITECHNICA '87, plus de 160'000 visiteurs se sont informés sur les tout récents développements en machinisme agricole. Sur un total de plus de 20'000 visiteurs étrangers, de 83 Etats, 13 pour cent venaient de pays d'outre-mer. En 1989, la DLG escompte à nouveau un très fort contingent de visiteurs étrangers.

Comptoir Suisse

Dans l'enquête réalisée lors du dernier Comptoir Suisse, un visiteur sur deux exprimait le souhait de trouver dans la Foire Nationale des nouveautés, des découvertes, du rêve. Mais l'autre moitié du public reste attaché à la tradition, au lien ville - campagne qu'elle incarne. Dans ce contexte, soulignons la présence dans le cadre du 70^e Comptoir Suisse de quelques expositions traditionnelles particulièrement attractives.

Technique Agricole

Editeur:

Association suisse pour l'équipement technique de l'agriculture (ASETA)

Werner Bübler, Directeur

Rédaction:

Ueli Zweifel

Service de traduction:

Christiane de Senarcens

Adresse:

Case postale 53, 5223 Rümligen

Tél. 056 - 41 20 22

Fax 056 - 41 67 31

Régie des annonces:

E. Egloff SA

Gewerbestrasse 8, 6330 Cham

Tél. 042 - 41 60 44

Fax 042 - 41 44 33

Imprimerie et expédition:

Schill & Cie SA, 6002 Lucerne

Reproduction autorisée mentionnant la source et justificatif

Parait 15 fois par an:

Prix de l'abonnement:

Suisse: Fr. 36.- par an
Gratuit pour les membres ASETA
Prix individuel pour l'étranger

**Le numéro 12/89 paraîtra
le 11 octobre 1989**

**Dernier jour pour les ordres
d'insertion: 26 sept. 1989**